

l'AMI du littoral



Bulletin de l'association

LES AMIS DU LITTORAL NORD BASSIN ARCACHON

SEPTEMBRE 2008

N° 57

Siège social 12 avenue de la Gare

Tél : 05 56 60 08 27 – 06 13 57 88 92

Adresse postale : B.P 51 33740 ARES

Notre site : <http://www.littoralnordbassinarcachon.com>

EDITORIAL

Comme chaque année, ce bulletin de rentrée est consacré au compte-rendu de notre assemblée générale du mois d'août et à notre calendrier de sorties, excursions.

Notre assemblée générale a été animée :

- *Nous avons pris vigoureusement position pour réaffirmer que la régression des herbiers sur les crassats et l'envasement des esteyes et chenaux qui en est la conséquence, constituaient un sinistre environnemental, et pour regretter que les études indispensables pour en déterminer la cause, n'aient pas été lancées. Nous sommes bien décidés à poursuivre nos efforts de mobilisation. Le Quotidien Sud-Ouest en a rendu compte dans son édition locale (Arès).*
- *Notre avis sur le Plan Local d'Urbanisme d'Andernos était sollicité avant sa mise à l'enquête publique. Nous avons rendu compte des points sur lesquels nous avons donné un avis défavorable. Notre prise de position a été vivement contestée par M. le Maire d'Andernos.*

Le calendrier des sorties, excursions est fourni. Que notre vice-présidente Françoise Weeber soit à nouveau remerciée pour son action !

Michel Gautier

ASSEMBLEE GENERALE 2008

Après quelques mots de bienvenue adressés aux assistants et le rappel de la solidarité de l'association avec les ostréiculteurs durement éprouvés, le président Michel Gautier remercie de leur présence M.François.Chambolle représentant M. le Maire d'Arès, absent pour raisons de santé, M.Philippe Perusat, maire d'Andernos, M.Jérôme Allou, conservateur des prés salés d'Arès, M. Jean Mazodier, président de l'association Protection et aménagement de la Presqu'île, M. Bernard Mallet, président de l'association Captermer.

M. Michel Gautier rappelle que depuis deux ans, l'association s'efforce de sensibiliser les pouvoirs publics, les collectivités locales et les associations au sinistre environnemental majeur que constituent la régression des herbiers du littoral Nord-Bassin, qui ont reculé d'un tiers en dix ans, l'envasement et le comblement des esteyes et chenaux qui en découlent

Il est scandaleux qu'à l'heure du Grenelle de l'Environnement, les Pouvoirs Publics, gardiens du domaine maritime, la Région, le Département n'aient pas réussi à lancer les études indispensables pour comprendre et agir.

RAPPORT D'ACTIVITES

M.Claude Begat, secrétaire, donne lecture du rapport d'activités de l'année 2007/2008.

Il rappelle notre participation à la Journée des Associations à Lanton

Le 14 septembre, « Les Amis du Littoral Nord-Bassin », invités ont assisté à l'inauguration des bassins d'épuration de BIGANOS.

Les Prés Salés d'Arès/Lège

La gestion de la Réserve Naturelle a été confiée à l'ONCFS et aux collectivités locales.

M.Jérôme Allou en a été nommé conservateur. Le Comité de gestion a étudié les propositions d'objectifs opérationnels et d'actions de son plan de gestion, et le Comité consultatif dont les Amis du Littoral Nord-Bassin sont membres, doit valider les fiches actions proposées par le cabinet Biotope. Le Plan de gestion adopté au cours de septembre sera transmis au Ministère de l'Ecologie pour approbation et mise en application..

Agrandissement du port du Bety à Andernos

Toujours à l'étude. Une visite du site a été organisée en septembre 2007 à laquelle nous nous sommes rendus.

Analyse du PLU d'Andernos

M.J.F Pahun, membre de l'association, a préparé une étude sur le dernier PLU. (à consulter dans ce bulletin). Après conseil pris auprès d'un juriste spécialiste du Domaine Public, l'association fera connaître sa position définitive sur les projets contenus dans ce document au cours de l'enquête publique ouverte à la mairie d'Andernos.

Participation au Salon des Loisirs d'Andernos

En avril dernier, notre association, membre du Pôle Environnement, a proposé une exposition sur les Réservoirs de Certes, présentée à l'aide de documents retraçant leur historique, aimablement prêtés par M. Jean-Pierre Bernès..

Nos randonnées

Le printemps pluvieux nous a contraint à reporter au second semestre certaines de nos sorties.

En revanche, la visite de Saint-Emilion et le spectacle son et lumière qui a clôturé la journée du 18 juillet a satisfait tous les participants. Nous étions 54 personnes.

Nos causeries

Le Conseil d'Administration a décidé de réduire le nombre de nos causeries aux seuls deux mois d'été, reprenant le rythme d'origine déterminé par les fondateurs de l'association.

Nous venons d'acquérir du matériel informatique, ordinateur portable et projecteur qui sont mis à la disposition de nos intervenants.

2008 est la trente cinquième année d'existence des «Amis du Littoral Nord-Bassin» et l'engagement pris en 1973 par ses fondateurs, de veiller à la sauvegarde de notre environnement et à son développement culturel est toujours d'actualité.

Rapport d'activités approuvé à l'unanimité par l'Assemblée.

BILAN FINANCIER

Présenté par Mme Jacqueline Follet et certifié par M. Serge Dantès.

Approuvé à l'unanimité par l'Assemblée.

RENOUVELLEMENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

La candidature de M. Jean-François Pahun, a été présentée, à l'assemblée, elle a reçu son approbation.

Les mandats de Messieurs Max Dignan, Claude Dubois, Claude Perreaud arrivent à échéance.

M. M.Dignan se représente : Il est réélu à l'unanimité. M.C.Dubois ne souhaite pas renouveler son mandat pour raisons de santé. M. C.Perreaud ne s'est pas manifesté.

QUESTIONS DIVERSES

M. Michel Gautier aborde de nouveau la question de la régression des herbiers et ses conséquences désastreuses pour l'hydrologie du Nord-Bassin, il rappelle son vif regret de constater qu'aucune étude ne soit encore lancée.

En réponse : M. Jean Mazodier, détaille les opérations menées par l'Ifremer :

Une étude sur l'état du Bassin et un rapport sur l'Irgarol.

Il fait état de la décision du préfet d'interdire les termicides dans la région Bassin, et de sa recommandation aux communes à l'horizon 2015/2035 de ne pas trop dépasser l'urbanisation.

Un objectif : Opérer un suivi sanitaire des eaux.

Il nous rappelle que notre association est habilitée à solliciter auprès du SIBA l'ouverture d'une étude scientifique.

Intervention de M. Yvon Le Yondre à propos du quai d'embarquement, en principe non autorisé, réalisé dans le Trou de Tracasse,

Réponse de M. François Chambolle : Il revient sur la disparition des herbiers qui est, pour lui aussi, l'un des problèmes majeurs du Bassin. Il indique qu'une étude pour en déterminer les causes a été demandée et déplore que ce souhait n'ait pas eu de suite.

Il précise que la création du quai dans le Trou de Tracasse, non gênant pour la baignade, a reçu l'autorisation de la mairie d'Arès pour faciliter l'accès des bateaux à la zone de mouillage.

Intervention de M. Jérôme Allou, conservateur de la Réserve Naturelle des prés salés. Il souligne l'importance de ce site, le seul en Aquitaine. 53 actions sont en projet ou en cours pour conserver ce patrimoine.

ANALYSE DU PLU D'ANDERNOS

Une perspective d'évolution de l'urbanisme à risques.

La volonté affichée est de limiter la croissance urbaine à 12000 habitants d'ici 10 à 15 ans, mais la capacité de l'urbanisation projetée qui consomme la moitié du terrain communal dépasse largement ce seuil.

Le site du Coulin : une percée de l'urbanisation contraire à la Loi Littoral.

La zone constructible de 9 ha non bâtie, doit être considérée partie intégrante de l'entité naturelle remarquable « Quinconces-Réservoirs-Coulin » formant coupure et donc limite naturelle d'urbanisation et doit rester à l'état naturel ainsi que sa partie boisée inscrite.

Projet de golf : un gros consommateur d'espaces naturels et d'eau.

De 40 à 60 ha, il constituerait une emprise importante sur le massif forestier. Il compromet aussi la préservation des zones humides et des espaces naturels du bassin versant, et risque d'appauvrir le gisement des nappes phréatiques. Enfin le programme résidentiel associé se révèle incompatible avec les

dispositions du SDAU approuvé. L'ensemble devrait être abandonné.

Un pôle d'activités touristique non-conforme au SDAU.

Il se situe dans un secteur à vocation d'espace naturel au sens du SDAU actuel.

Extension du port du Bety

Ce projet induit des conséquences dommageables en terme d'impact et de fonctionnement. L'amputation d'un site exceptionnel et d'une large plage, envasement garanti, difficultés de stationnement amplifiées. Ce site doit rester naturel et protégé dans sa totalité par un « espace boisé classé »

Nous nous prononçons contre ce projet.

Prolongement de la jetée

Ce projet figure dans l'une des orientations du PADD intitulée « favoriser l'intégration harmonieuse de la ville dans son espace naturel ». Il est en contradiction avec l'intégration dans l'espace littoral et la volonté exprimée de « maîtriser la ville depuis le Bassin »

Le projet nous apparaît déraisonnable et devrait être abandonné.

En conclusion, M. Michel Gautier précise que dans l'analyse qui précède, le conseil d'administration de l'association s'est efforcé de rechercher si les dispositions du plan étaient cohérentes avec les objectifs affichés ou avec les textes existants : pour tous les points cités, la réponse est non et notre avis ne peut être que négatif.

Droit de réponse demandé par M. le Maire d'ANDERNOS

Monsieur le Maire affirme son projet cohérent. Il s'agit d'apporter des perspectives de logement et de travail pour les habitants d'Andernos. Les bulletins municipaux ont fait état de ces projets et chacun a pu les juger avant les dernières élections municipales, qui ont permis à l'équipe en place d'être réélue à une majorité confortable. Si les « Amis du littoral » se soucient des « herbes », la municipalité d'Andernos privilégie les hommes.

A la suite de cette intervention, M. Michel Gautier lève la séance. Il est 18h40.

